

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 10 décembre 2018

Le jeudi 29 novembre 2018, convocation du Conseil Municipal est adressée à chaque conseiller pour se réunir en session ordinaire le lundi 10 décembre 2018 à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI, maire, pour délibérer sur :

ORDRE DU JOUR

I -DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

II -APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2018

III -DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES

1. Décisions prises en vertu des pouvoirs délégués

IV -AFFAIRES GENERALES

2. Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices budgétaires 2011 à 2017

3. Ouvertures dominicales des commerces sur l'année 2019

V -PERSONNEL

4. Modification du tableau des effectifs : - suppression des postes vacants suite aux avancements de grades

5. Modification du tableau des effectifs : - ouverture d'un poste d'ingénieur territorial suite à la promotion interne d'un agent en poste

6. Modification des dispositions relatives au versement des IHTS : ajout de la filière police – modificatif à la délibération n° Del28-03-04 du 26 mars 2004

VI –FINANCES

7. Décision modificative n°3 au budget communal

8. Approbation des tarifs 2019

9. Remboursement des frais de personnel par le budget de l'Eau au budget communal – exercice 2018

VII – ENVIRONNEMENT

10. Communication du rapport annuel 2017 du SIABA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de L'Arbresle) sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

VIII - ENFANCE JEUNESSE

11. Approbation d'un tarif pour les activités pratiquées à l'Ecole Municipale des Sports, applicable au 1^{er} janvier 2019

IX – SCOLAIRE

12. Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec la MJC dans le cadre des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2018-2019

13. Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec la MJC pour le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement) au titre de l'année scolaire 2018-2019

X –INTERCOMMUNALITE

14. Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 à la convention financière L'Arbresle – SYRIBT relative aux diagnostics de vulnérabilité des habitations et bâtiments communaux

XI -QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS